Nations Unies E/CN.7/2020/L.1/Add.5

Conseil économique et social

Distr. limitée
5 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Soixante-troisième session
Vienne, 2-6 mars 2020

Projet de rapport

Rapporteur : Emmanuel Nweke (Nigéria)

Additif

Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue

1. À sa 8e séance, le 5 mars 2020, la Commission des stupéfiants a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ».

2. Elle était saisie pour ce faire d'une note du Secrétariat sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/CN.7/2020/7).

3. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque, de l'Afrique du Sud, du Chili, de l'Ukraine, des États-Unis et de la Suisse.

4. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Albanie, de l'Andorre, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, de la République de Moldova, de Saint-Marin, de la Serbie et de l'Ukraine), de la République de Corée et de l'Ouganda.

5. L'observatrice du Consortium international sur les politiques des drogues a aussi fait une déclaration.

Délibérations

6. Plusieurs orateurs ont salué le rôle primordial que jouait la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies pour les questions liées aux drogues, et celui dont s'acquittait l'ONUDC en sa qualité d'organisme chef de file du système des Nations Unies pour ces questions. Ils ont aussi approuvé la coopération et la coordination interinstitutions qui visait à promouvoir, sous la conduite de la Commission, la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues. En outre, plusieurs orateurs ont félicité

Merci de recycler

l'ONUDC de la coopération qu'il entretenait avec les autres entités compétentes des Nations Unies, chacune agissant dans le cadre de son mandat.

7. Plusieurs orateurs ont salué la coopération que l'Office menait avec l'OMS et l'OICS, compte tenu de leurs attributions conventionnelles respectives, aux fins de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Une oratrice a accueilli avec satisfaction l'ouverture d'un bureau de liaison de l'ONUDC à Genève.

8. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la cohérence au sein du système des Nations Unies et se sont félicités de la position commune adoptée sur les questions liées aux drogues. Les travaux de l'équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies chargée de cette question ont aussi été mentionnés. Une oratrice a insisté sur le fait que le pouvoir de décision de la Commission des stupéfiants ne devait pas être transféré à une équipe spéciale mise en place pour renforcer la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, tandis qu'une autre a déclaré que l'équipe spéciale devrait régulièrement faire rapport à la Commission sur ses activités.

9. Plusieurs orateurs ont encouragé le partage d'informations et de données entre les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales, en vue d'une action plus efficace. Certains ont mis l'accent sur l'importance que revêtait la coopération internationale pour lutter contre l'utilisation des nouvelles technologies aux fins du trafic de drogues.

10. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international, afin d'aborder efficacement tous les aspects du problème mondial de la drogue. Certains ont décrit ce que faisaient les États qu'ils représentaient pour resserrer la coopération et la coordination entre acteurs nationaux et améliorer la coopération bilatérale et régionale, et ont mentionné à ce sujet la mise en commun d'expériences et de pratiques optimales ainsi que la conduite d'opérations conjointes.